



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4110631

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 10/07/2024 10H38 C:004980 I:01843
V/REF : 101432
V/Email reçu le Mercredi 10/07/2024 a 10H38

SDC '5 Place Wilson'
C/O REGIE ROLIN-BAINSON
1 RUE D'ALSACE
69100 VILLEURBANNE

IMMEUBLE : 5 PLACE WILSON
5 PLACE WILSON
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 19 Novembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N5 WILSON - CONTACTER M MARSELLI TEL 0472442204 - DIGICODE : 7590

MOTIF : INTERVENIR EN URGENCE POUR UNE FUITE SUR COLONNE

Donneur d'ordre : M. A. BOURGEOIS

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

LE 10/07 A 14H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU CABINET DENTAIRE AU REZ DE CHAUSSEE
PRESENCE D'INFILTRATION AU NIVEAU DU PLAFOND DE L'ACCUEIL PROVENANT
DE L'ETAGE SUPERIEUR

PAS DE POSSIBILITE DE CONTROLER LE LOGEMENT SANS NOM AU 1ER ETAGE
OCCUPANT ABSENT LORS DE NOTRE INTERVENTION

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 05/11/24 a 11H07 M. A. BOURGEOIS

MP LCOMPTER Email envoyé le 05/11/24 a 11H07 Mme M. DE FILIPPIS

A CE JOUR, NOUS SOMMES SANS NOUVELLES INSTRUCTIONS DE VOTRE PART
NOUS CLÔTURONS CE DOSSIER EN L'ÉTAT

AR LGESTION Email envoyé le 30/08/24 a 11H37 M. A. BOURGEOIS

DT LGESTION Email envoyé le 10/07/24 a 17H33 M. A. BOURGEOIS

PREVOIR DE NOUS COMMUNIQUER LES COORDONNEES DU LOGEMENT SITUE AU 1ER
ETAGE AFIN QUE NOUS PUISSIONS POURSUIVRE NOS INVESTIGATIONS DE RECHERCHE
DE FUITE

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS POUR LA SUITE A DONNER A CE DOSSIER



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4110631

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Les temps facturés comprennent le déplacement aller-retour des véhicules et personnels auxquels s'ajoute le temps sur place.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT		
1,00	Prise en charge technique dispatching	2	29,12		29,12
1,50	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 10/07	2	70,85		106,27
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT		
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	2	39,45		39,45
TOTAL H.T.					174,84
T.V.A. a 10,00%					17,48
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>192,32</u>

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

ORDRE DE SERVICE N° 101432

SERVIMO
101 AV.P. MARCELLIN
69120 VAULX EN VELIN

Références à rappeler obligatoirement sur la facture Païement uniquement par virement bancaire / joindre impérativement le RIB de la société avec la facture	OS n° 101432
Nos Réf : 000976 Dossier suivi par : BOURGEOIS ANTONIN EI : 000976 Nous vous serions très obligés de procéder à l'exécution des travaux suivants : Sauf si ceux-ci se révèlent être importants, dans ce cas merci de nous adresser un devis. Bonjour, Merci de prendre conracr avec le Docteur Marselli, qui nous signale une fuite urgente sur la colonne de l'immeuble : 04.72.44.22.04	<i>Demande faite pour le compte du Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis :</i> 5 PLACE WILSON 69100 VILLEURBANNE Bâtiment : Digicode : 7590 Etage : Gardien : ☎ Non renseigné codification : 4576

ATTESTATION TVA JOINTE DONT LE § 3 EST A COMPLETER PAR VOS SOINS
UN EXEMPLAIRE DU PRESENT ORDE DE SERVICE ET DE L'ATTESTATION COMPLETEE SERA A JOINDRE IMPERATIVEMENT A VOTRE FACTURE. A DEFAUT CELLE-CI NE SERA PAS REGLEE

FACTURE A ENVOYER A :

rolin-bainson.fr

1 rue d'Alsace 69100 Villeurbanne

contact@rolin-bainson.com

réception et téléphone du lundi au jeudi de 9h à 11h30 & de 14h00 à 17h30 sauf le vendredi fermeture à 16h

IMPORTANT : pour le bon règlement de votre facture :
Vérifiez l'adresse du destinataire (plusieurs agences)
Intégrez le n°OS ci-dessus (« OS n°101432 »)
Ajoutez l'attestation de TVA ci-après complétée
Ajoutez votre RIB

S.A. au capital de 38.874,50 euros – SIREN 957 521 115
FVA intracommunautaire FR22 957 521 115 000 23 -
RCS Lyon – Membre de l'Union des Syndicats de l'Immobilier (UNIS) – Garantie financière par CEGC-TOUR KUPKA B 16 rue Hoche 92800 PUTEAUX – Assurance R.C. par MMA IARD police n°127124870, 14 Bvd Marie et Alexandre OYON 72030 LE MANS CEDEX 9 – Carte professionnelle CPI69012016000004991 délivrée par la CCI de Lyon - Pour les opérations de courtage d'assurance garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L530-1 et L530-2 du code des assurances www.oriass.fr n°oriass: 07 005 946

Attestation TVA simplifiée

Identité du client ou de son représentant

Nous soussignés : **ROLIN – BAINSON 1 rue d'Alsace 69100 VB**

Agissant en qualité de mandataire Du syndicat des copropriétaires sis :
5 PLACE WILSON 69100 VILLEURBANNE

Nature des locaux

Nous attestons que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement individuel
☐ Autre (précisez la nature du local à usage d'habitation.)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
- ☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
- ☐ Des parties communes d'un immeuble affecté à plus de 50 % à l'habitation
- ☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage :

Adresse (1) :

Dont je suis ☐ mandataire du propriétaire / ☐ syndic

Nature des travaux (à remplir par l'entreprise)

Nous attestons que **sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation**, les travaux :

- ☐ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
- ☐ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondantes aux éléments affectés :

☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage, ☐ Huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures
☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

N.B. tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☐ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors œuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors œuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %.

☐ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Nous conservons une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et nous engageons à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenus au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 10%)

Fait à Lyon

Le 10\ juillet\ 2024

Signature du client ou de son représentant

ROLIN – BAINSON 1 rue d'Alsace 69100 VB

(1) Ne remplir que si adresse différente de l'adresse indiquée dans le cadre ?